

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

8 janvier 2009

Québec, le 29 mai 2009

Madame Dominique Cournoyer
Directrice
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
20, rue Saint-Charles Sud
Joliette (Québec) J6E 4T1

Objet : Premier suivi au rapport d'évaluation du programme *Techniques de l'informatique : Informatique de gestion* (420.AA)

Madame la Directrice,

Le programme *Techniques de l'informatique : Informatique de gestion* présentait des forces et faiblesses au moment de son évaluation par la Commission en 2006. La Commission formulait alors quatre recommandations dans son rapport. Le Collège a informé la Commission des améliorations qu'il a apportées au programme. Lors de sa réunion du 8 janvier 2009, la Commission en a pris connaissance.

La première recommandation portait sur le développement de mécanismes permettant d'établir les besoins de formation des élèves et les besoins du marché du travail. Le Collège a élaboré un nouveau questionnaire de relance auprès de ses diplômés lui permettant de connaître notamment l'évolution des tâches à accomplir sur le marché du travail et les améliorations à apporter au programme. De plus, il a pris des mesures pour mieux cibler les besoins du marché du travail par l'entremise d'un sondage annuel auprès des employeurs et la mise sur pied d'un groupe de discussion composé d'un échantillon d'employeurs en informatique se réunissant tous les deux ans. La Commission estime que le Collège a apporté un suivi satisfaisant à cette recommandation.

La Commission avait également recommandé au Collège de prendre les moyens nécessaires pour que tous les objectifs du programme soient pris en compte dans les cours qui le composent. Plusieurs actions ont été réalisées par le Collège au regard de cette recommandation, particulièrement la mise à jour des plans d'études, la nouvelle analyse de la couverture de l'ensemble des compétences et les ajustements du contenu et des activités d'apprentissage de certains cours. De plus, le Collège a apporté des

améliorations au plan des locaux et des équipements et il a modifié la maquette des cours. Enfin, la Commission note les rencontres permettant de faire le bilan de fin d'année sur la couverture des compétences. Compte tenu des actions réalisées, elle considère que le Collège a apporté le suivi nécessaire à la recommandation.

Dans sa troisième recommandation, la Commission engageait le Collège à voir à ce que l'atteinte de chacune des compétences du programme soit évaluée et à s'assurer, dans le respect de l'approche par objectifs et standards, que la pondération de l'épreuve visant à confirmer la maîtrise de la compétence est suffisamment importante. Le Collège a réalisé des actions notables en lien avec la première partie de la recommandation en améliorant les outils d'évaluation de manière à s'assurer de l'évaluation de l'atteinte de chacune des compétences, notamment pour les cours *Intégration des apprentissages* et *Intégration des apprentissages en milieu de stage*. Pour les autres cours du programme, l'absence de documents tels des plans de cours et des instruments d'évaluation en appui au travail effectué n'a pas permis à la Commission de se prononcer sur l'évaluation de l'atteinte des compétences. Par ailleurs, la Commission prend note des mesures envisagées par le Collège dans le but d'amener les enseignants à revoir la pondération de l'épreuve visant à confirmer la maîtrise de la compétence dans les cours.

Enfin, la Commission avait également recommandé au Collège de développer une épreuve synthèse de programme lui permettant d'évaluer l'intégration des apprentissages du programme. La Commission note des modifications intéressantes concernant cette épreuve. Par exemple, le rapport de projet écrit et la présentation orale en lien avec le stage en milieu de travail constituent les parties de l'épreuve synthèse pouvant permettre à l'élève de démontrer l'intégration de ce qu'il a appris à l'intérieur de sa formation tout en établissant les liens qu'il peut faire entre les tâches réalisées en milieu de stage et les principaux apprentissages du programme. Toutefois, les documents décrivant le contenu du rapport écrit et celui de la présentation orale ne sont pas suffisamment précis pour permettre à la Commission de se prononcer sur les finalités de l'épreuve synthèse du programme. Les documents ne précisent pas qui évaluera les élèves, de quelle façon ils seront évalués et sur la base de quels critères.

À la lumière des informations qui lui ont été transmises, la Commission estime que les différentes actions réalisées par le Collège constituent des suites satisfaisantes pour les deux premières recommandations. Toutefois, compte tenu du fait que d'autres actions sont encore à prévoir afin de répondre à la troisième recommandation et que les documents fournis par le Collège en ce qui concerne la quatrième recommandation ne permettent pas à la Commission de se prononcer sur l'évaluation de l'intégration des apprentissages, la Commission s'attend à ce que le Collège lui fasse part d'un nouveau

suivi, accompagné des documents pertinents, l'informant des nouvelles actions réalisées au regard des deux dernières recommandations.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur

c. c. M. Bernard Lachance, directeur général